

Imfina SA
Rue Guimard 18
1040 Bruxelles

Rapport de gestion à l'assemblée Générale ordinaire d'Aedifica concernant la société Imfina, absorbée par Aedifica SA le 23 mars 2006.

Le conseil d'administration a l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de la société Imfina pour l'exercice social du 1 janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Aedifica a acquis fin 2005 la totalité des actions de la société Imfina. Imfina a ensuite été absorbée le 23 mars 2006 par Aedifica.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

1. Evénements marquants de l'exercice social

L'exercice social 2005 se clôture par une perte après impôts de 129.097,46 €. Les charges d'amortissements s'élèvent à 257.092,37 €. L'évolution du chiffre d'affaires peut être caractérisée comme une évolution normale dans la conjoncture actuelle.

Le total du bilan s'élève à 6.765.897,01 €.

Les capitaux propres s'élèvent à 1.539.935,68 €

2. Evénements marquants étant intervenus après clôture de l'exercice social

La société Imfina a été dissoute sans liquidation à la suite de son absorption par Aedifica le 23 mars 2006.

3. Proposition de répartition du résultat

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous proposons l'affectation du résultat comme suit :

Le résultat de l'exercice	-129.097,46
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	93.647,46
Résultat à affecter	-35.450,00
Perte à reporter	-35.450,00

Le règles comptables applicables en continuité sont maintenues vu l'absorption par Aedifica le 23 mars 2006.

4. Propositions du conseil

Sur base des renseignements ainsi fournis, le conseil vous propose :


- d'approuver le rapport de gestion qu'il vous présente ;
- d'approuver les comptes annuels ;
- d'accepter la proposition d'affectation du résultat au 31 décembre 2005
- de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé et aux administrateurs sortants

Les autres points visés par l'art. 96 du code des sociétés ne sont pas d'application.

Pour le conseil d'administration,
Par délégué



Stefaan Gielens
Administrateur Délégué



Guy Servotte
Administrateur Délégué